
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

Ouagadougou, le 25 MAI 2018

N° 018-0145 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

**LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE**

COMMUNIQUE

Les termes du communiqué n°18-0070/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 18 mai 2018, portant recrutement de **cent trente-neuf (139)** élèves Assistants de la Garde de Sécurité Pénitentiaire, session de 2018, sont rectifiés en ce qui concerne la condition d'âge.

AU LIEU DE :

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de **dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus** au 31 décembre 2018, titulaires du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions ci-après :

- avoir une acuité visuelle de 10/10 sans correction ;
- être apte à un service de jour comme de nuit ;
- mesurer au moins 1,66m pour les candidats de sexe féminin et 1,70m pour les candidats de sexe masculin ;
- être reconnu de bonne moralité après enquête approfondie.

LIRE :

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de **dix-huit (18) ans au moins et de vingt-cinq (25) ans au plus** au 31 décembre 2018, titulaires du Brevet d'Etude du Premier Cycle (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions ci-après :

- avoir une acuité visuelle de 10/10 sans correction ;
- être apte à un service de jour comme de nuit ;
- mesurer au moins 1,66m pour les candidats de sexe féminin et 1,70m pour les candidats de sexe masculin ;
- être reconnu de bonne moralité après enquête approfondie.

LE RESTE SANS CHANGEMENT

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général


Souleymane LENGANE